



CHUTE MORTELLE D'UN BRANCARD

Par **philca**, le **24/02/2011** à **19:25**

Bonsoir,

Le 30 décembre dernier mon père, malade depuis 25 ans et très fatigué les derniers temps, avez rendez-vous chez son cardiologue.

Etant donné son état, il a demandé à la société d'ambulance privé qui le véhiculé habituellement, de le transporter couché.

En ressortant du cabinet médical, il est tombé du brancard ce qui lui a provoqué un traumatisme crânien et engendré une hémorragie cérébrale.

Après avoir passé 15 jours en soins intensif, mon père est décédé.

Nous avons déposé une plainte à la gendarmerie de son domicile, début janvier, avant son décès, afin qu'une enquête soit ouverte et déterminé si il y a eu négligence de la part des ambulanciers, mais aujourd'hui aucune nouvelle.

Pensez vous que nous pouvons avoir un recours pour dédommager notre mère et pouvez-vous nous dire qu'elle autre démarche nous devons faire pour aider notre mère qui se retrouve seule avec de faibles ressources.

Merci par avance.

Par **Domil**, le **24/02/2011** à **19:34**

Portez plainte auprès du procureur de la République